

# le livre parisien

BULLETIN DU SYNDICAT GÉNÉRAL DU LIVRE ET DE LA COMMUNICATION ÉCRITE

CGT FILPAC

<http://www.sglce-cgt.fr>

Janvier 2007 - 1,50 €

## Connaître le passé pour éclairer le présent et anticiper sur l'avenir

Elyane BRESSOL

Le Syndicat Général  
du Livre et de la  
Communication Écrite  
vous présente  
ses Meilleurs Vœux  
pour l'année

**2007**



N° 322

**2 et 7**  
Commission exécutive  
du 4 décembre 2006

**3**  
Editorial

**4, 5 et 6**  
Interview de Marc Norguez

**8 et 9**  
Elections au Centre de Combs-la-Ville

## SOMMAIRE

**10**  
Déclaration commune  
de la SURL et des 50/60 ans

**11**  
Institut d'Histoire sociale  
du Livre Parisien

**12**  
La CGT dans les quartiers

**13**  
Accord sur la diversité

**14 et 15**  
Brèves

**16**  
CONSULTATION DES ADHÉRENTS



# Extraits du rapport adopté par la commission exécutive du SGLCE du 4 décembre 2006

**Ce rapport se présente en trois chapitres portant chacun sur des thématiques sociale, syndicale et politique, relatant des faits ayant marqué notre activité depuis notre précédente assemblée. Il prépare nos débats et n'a pas l'ambition d'être exhaustif.**

**A**insi, vous aurez la possibilité de vous inscrire dans le débat pour l'enrichir, le commenter et apporter toutes vos remarques et propositions.

Tout d'abord, deux points sont à l'ordre du jour de notre réunion et sur lesquels la Commission exécutive aura à débattre et à se prononcer :

1. création du Syndicat des Imprimeries parisiennes par les imprimeurs-rotativistes adhérents du SGLCE après leur assemblée générale du 20 novembre 2006 ;
2. participation du syndicat aux deux semaines d'actions décidées par la CGT. L'invitation lancée par la Confédération porte sur la construction des cahiers revendicatifs avec les salariés et la mise en œuvre des mobilisations nécessaires pour permettre des issues positives aux négociations.

## S'agissant de l'activité syndicale :

Au niveau confédéral, plusieurs négociations sont ouvertes :

1. Retraites complémentaires : réunion avec le Medef faisant suite à l'accord de 2003 qui prévoyait un point d'étape en 2006. Aujourd'hui, un constat s'impose : le montant des

pensions, comme les droits des salariés, a baissé alors que les perspectives d'équilibre sont renforcées et dégagent des marges de manœuvre. Les faits ont rattrapé la propagande, invalidant la dramatisation de la situation qu'avaient orchestré gouvernement et patronat en 2003. Devant cette situation, le Medef est sur la défensive lors des discussions.

La CGT affiche plusieurs ambitions : celle de rattacher les retraites au niveau de l'évolution des salaires ainsi que celle d'élargir le financement afin d'augmenter les cotisations reçues par les régimes complémentaires ARRCO et AGIRC.

2. Pénibilité : comme nous le disions dans le *Livre parisien*, le Medef renvoie la patate chaude que constitue pour lui ce dossier aux pouvoirs publics en jouant la montre. L'obligation de résultat n'étant pas inscrit dans la loi réformant les retraites, l'heure est au renforcement de la mobilisation sur cette question cruciale de la pénibilité. Pour nos professions, nous devons être porteurs des aspirations à réparation pour les salariés connaissant ou ayant connu des conditions de travail dégradantes pour leur santé et leur espérance de vie. Un état des lieux s'impose sur les conditions de travail et sur la pénibilité d'hier et d'aujourd'hui.

3. Dialogue social : cette « Arlésienne » du débat social en France fait l'objet de discussions au Comité économique et social et à la Commission nationale de la Négociation collective. Un projet de loi intitulé « modernisation du dialogue social » a été déposé par le gouvernement à l'Assemblée nationale. La CGT en conteste l'insuffisance et les ambiguïtés. Parallèlement, après la présentation d'un

rapport sur la négociation collective à la demande du gouvernement, un avis a été voté au CES sur la consolidation du dialogue social. Il s'agit de redéfinir et de démocratiser la négociation collective et la représentativité syndicale. Pour la CGT, et c'est le sens de l'avis du CES, la représentativité doit s'appuyer sur l'organisation d'élections dans toutes les entreprises et la négociation collective se conclure sur la base d'accords majoritaires. L'avis historique adopté par le CES : 132 voix se sont prononcées pour (CGT, CFDT, UNSA et FSU) et 57 contre (FO, CFTC, CFE-CGC et Medef).

4. La conférence sur l'emploi et les revenus réunira, le 14 décembre 2006, gouvernement, patronat et organisations syndicales. Des rencontres bilatérales préparatoires sont prévues avant cette date. Le ministre de l'Emploi recevra la CGT le 12 décembre. La campagne de mobilisation de la CGT (du 4 au 15 décembre 2006) prend toute sa place dans la conférence sur ces deux sujets majeurs (emplois, salaires).
5. Un accord inter professionnel sur la diversité sera ratifié par la CGT. Il définit des axes de lutte pour l'égalité des chances, de traitement et contre toutes les discriminations à l'entreprise.

## Au chapitre international :

notre paysage syndical a également été marqué par un événement historique avec la création de la Confédération syndicale internationale (CSI), à Vienne, lors du congrès fondateur des 1er, 2 et 3 novembre 2006. Cette confédération – regroupant et unissant autour de principes et d'objectifs partagés par plus de 170 millions d'adhérents – ouvre l'ère d'une nouvelle unité internationale

pour les salariés des pays du Sud et du Nord face aux ravages de la mondialisation et du libre-échange. Pour plus de détails sur la CSI, reportez-vous au numéro 3246 de la *NVO*.

## Au niveau national sur le terrain des luttes :

quelques mouvements ont marqué l'actualité nationale et ont fait tomber les masques sur les responsabilités anti-sociales des choix politiques, économiques et sociaux en cours.

D'abord, il y a eu la grève des cheminots le 8 novembre.

Ensuite, il y a eu la journée d'action des pompiers qui réclament la reconnaissance de leur profession comme métier à risque et le droit à la retraite à 55 ans.

Enfin, il y a le dossier de la fusion GDF/Suez qui met en cause le droit de toute nation à la maîtrise de sa politique énergétique. Sur ce dernier point, après des mois de lutte et d'informations, la lutte paie doublement puisque le 22 novembre 2006, le Tribunal de grande Instance de Paris a demandé le report du Conseil d'administration de GDF. Toutes les opérations préparant cette fusion financière reviennent donc sur l'agenda de 2007 avec les enjeux et les échéances électorales que l'on sait. À cela, s'ajoute la décision du Conseil constitutionnel qui bloque la privatisation jusqu'en juillet prochain.

## Au niveau politique :

la campagne des élections présidentielles de l'année prochaine est lancée. Même si toutes et tous les candidat(e)s n'ont pas encore été investi(e)s, les plateformes et les programmes sont à la disposition des électeurs. Le SGLCE, qui n'a pas pour ambition de donner des consignes de vote à ses adhérents, doit réfléchir à l'opportunité de construire et de participer à une

(Suite p. 7)

## Présents :

Akoun, Ammendolea, Bartel, Baudry, Bonhomme, Doare M., Durin, Elbaz, Férygnac, Foublin, Fronty, Ghouini, Gral, Haimad, Hirsch, Joseph, Jourdas, Le Bihan, Lourdez, Maisoneuve, Marcuccilli, Maréchal, MSaoura, Norguez, Parisot, Pellet, Pinceloup, Renault, Ropert, Salaun L., Salaun Ch., Thomas Flores.



# Meilleurs vœux d'unité pour 2007

**N**os camarades de la section syndicale des imprimeurs-rotativistes de la presse quotidienne, membres du Sglce ont créé un syndicat des imprimeries parisiennes (Sip), le lundi 20 novembre 2006. Cette décision prise de façon unilatérale pose d'innombrables questions de fond sur les finalités d'un tel syndicat. Afin d'aller à l'essentiel, interrogeons-nous sur deux points : à qui s'adresse ce nouveau syndicat et a-t-il réellement une raison d'être au sein de la Cgt pour organiser les salariés des industries graphiques de la communication écrite en région parisienne ?

Dans les statuts dont s'est dotés le Sip, il déclare s'adresser aux ouvriers, employés et cadres des imprimeries parisiennes. En ce positionnant syndicalement sur ce seul secteur, les imprimeurs-rotativistes font deux choses qui n'ont rien de nouveau mais qui ne sont exemptes de dangers.

S'agissant du périmètre professionnel de ce syndicat, leur démarche les amène à faire un pas en arrière en ce repliant sur le métier. Le second point est un pas de côté n'apportant rien de nouveau puisque sur le terrain de l'ouverture à d'autres catégories socioprofessionnelles (cadres et employés), le Sglce en a déjà fait une réalité concrète depuis son XIII congrès de décembre 2001. La conclusion qui s'impose sur la première question est que la création du Sip est clairement en retrait par rapport à ce qu'est le Sglce. Rappelons-le, le Sglce est un syndicat professionnel, général et d'industries rassemblant des salariés de l'ensemble des secteurs d'activité de nos professions, des sièges éditoriaux, aux usines où se fabrique le produit fini jusqu'à la distribution qui le rend accessible.

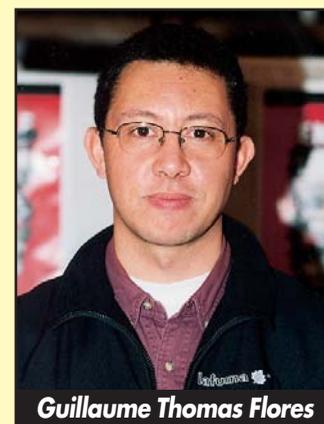
Ce premier éclairage concernant la nature du Sip nous amène logiquement à la seconde interrogation : quelle est la raison d'être d'un tel syndicat ? Sur ce point, tout d'abord un constat, le Sip n'est une réalité que dans sept entreprises de la presse parisienne. Or, dans ces mêmes entreprises et bien au-delà dans plus de 350 bases syndicales, le Sglce et la Cgt sont déjà présents. Devant cet

états des lieux à quoi bon quitter le Sglce hormis à s'isoler et à diviser ? Dans ces conditions, créer un syndicat là où existe déjà le Sglce relève soit de l'incohérence la plus complète, soit d'un mauvais calcul puisque cela conduit aux voies sans issue de la division.

Aujourd'hui, il est évident que cette logique discréditera durablement la Cgt si les propositions d'organisation faites aux adhérents et aux salariés devaient conduire à un syndicalisme minimaliste reposant sur le plus petit dénominateur commun. Tel n'est pas le choix du Sglce. Aussi face à cette situation, la Commission exécutive du Sglce s'est prononcée le 4 décembre 2006 contre la scission et le départ des imprimeurs-rotativistes du Sglce.

À présent, c'est aux adhérents du Sglce de se prononcer. En effet, cette décision est trop importante et trop grave de conséquences pour l'avenir de tous les membres du syndicat pour rester le choix unilatéral d'une minorité des adhérents du Sglce. Chaque adhérent doit pouvoir s'exprimer en participant à la consultation organisée par le bureau du Sglce et que vous trouverez à la suite de l'interview de Marc Norguez en page 16 de ce numéro du Livre parisien.

Aujourd'hui, en effet, face aux difficultés que rencontrent des millions de salariés, seuls le rassemblement et le développement des forces Cgt sont capable de construire des revendications et des mobilisations rendant possible leur satisfaction. Cette réalité revendicative nous impose de mettre un point final à la désunion dont seul le patronat sortirait renforcé. En cette période de vœux re-saisissons-nous, en 2007 il n'est pas nécessaire de faire à l'envers le long chemin de notre histoire syndicale alors que tout nous appelle à l'unité et à la solidarité !



Guillaume Thomas Flores

# 7 Questions à Marc Norguez

**Le Livre parisien a rencontré le secrétaire général à propos de la position du SGLCE concernant la création du SIP après la scission décidée unilatéralement par la section des imprimeurs-rotativistes du syndicat**



**Livre parisien :** Le 20 novembre 2006, les imprimeurs-rotativistes – réunis en assemblée générale – ont décidé seuls de créer un nouveau syndicat, le SIP (Syndicat des Imprimeries parisiennes). De quelle manière le SGLCE se positionne-t-il par rapport à ce qui marque une scission en son sein ?

**Marc Norguez :** Le SGLCE a pris acte de la réunion du 20 novembre dernier des adhérents rotativistes et de leur décision de créer un nouveau syndicat. Mais il ne l'entérine

pas. Notre syndicat se refuse à donner son accord à cette scission.

Comme l'indiquent les statuts du SGLCE, les imprimeurs de presse ont toute leur place en son sein pour le présent et l'avenir.

**L. P. :** Cette décision intervient dans un contexte syndical où la CGT du Livre à Paris cherche les voies de transformations structurelles permettant à ces différents syndicats d'être plus en phase avec les salariés dans les entreprises et les changements intervenus dans les groupes et les entreprises du secteur de l'information et de la communication. Le SGLCE a, depuis le début des années 90, entrepris et fait des propositions de rassemblement. Ces avancées sont-elles à l'origine de la décision prise par les rotativistes ?

**M. N. :** Non, ce ne sont pas nos avancées menées dans le cadre de la construction d'un syndicat unitaire, notamment la fusion avec les employés parisiens et les adhérents de la SAD, qui sont à l'origine de leur décision.

Nos initiatives – initialement critiquées par nos camarades rotativistes – se sont révélées positives et

sont reprises par eux aujourd'hui. Il est d'ailleurs actuellement proposé aux employés d'adhérer à ce SIP.

La décision majeure de notre dernier congrès est de donner un rôle plus important à l'activité syndicale à l'entreprise avec la constitution de véritables sections syndicales intercatégorielles.

La CSTP pense avoir trouvé la réponse syndicale pour la CGT aux bouleversements économiques, industriels et sociaux que connaît notre profession. Elle propose la création de 3 syndicats : un syndicat des sièges éditoriaux, un syndicat des imprimeries et un syndicat de la distribution qui coordonneraient leurs actions dans une union syndicale régionale.

Le syndicat des sièges éditoriaux est Info'Com, celui des imprimeries, le SIP et celui de la distribution, celui des huissiers.

Cette proposition est au mieux, l'acceptation de l'existant ; au pire, une tentative de déstabilisation du SGLCE.

**L. P. :** Le SGLCE a-t-il pris des initiatives face à cette crise ? Concrètement, quelles vont être les conséquences de la décision des imprimeurs-rotativistes sur le syndicat en tant que tel, sur son activité et

surtout dans les entreprises au sein des sections d'entreprise ?

**M. N. :** À de multiples reprises, le SGLCE a expliqué, informé, débattu des dangers de cette décision, les lecteurs du *Livre parisien* peuvent le vérifier. J'ai écrit à tous les camarades imprimeurs-rotativistes, au nom du Bureau syndical, pour les mettre en garde, avant le 20 novembre.

Aujourd'hui encore nous consultons l'ensemble des adhérents du syndicat sur l'appréciation qu'ils portent sur le Sip. Je les invite toutes et tous à se prononcer en toute indépendance et dans la plus grande transparence sur ces questions graves d'ici le 15 février 2007. C'est très important ! L'avenir du syndicat se construit maintenant et tout le monde doit y participer.

Nous avons également interpellé, par un courrier, la confédération. Mais à ce jour, nous n'avons pas eu de réponse.

Mais le plus important, et il faut le répéter, c'est que le SGLCE, depuis la période fin 1993/début 1994, a toujours tendu la main aux rotativistes quels que furent les divergences et les désaccords.

À trois congrès du SGLCE – 1997, 2001 et 2006 – nos camarades ont été absents. Leurs sièges sont restés inoccupés à la Commission exécutive et au Bureau syndical, durant toutes ces années. Cependant, le SGLCE a continué à donner des investitures et des mandats à leurs ressortissants.

Non, le syndicat ne porte pas la responsabilité du départ de la section des imprimeurs-rotativistes.

**L. P. :** Concrètement, quelles vont être les conséquences ?

**M. N. :** Les conséquences sont d'a-

bord politiques. La décision syndicale est source d'affaiblissement pour tous, d'autant qu'elle s'est réalisée sans débat ouvert, mais par la méthode du fait accompli.

Mais j'y reviendrai, si tu me le permets, après avoir dit un mot sur les incidences financières dont on parle dans les ateliers et ailleurs. Il est exact de dire, là encore, que ce départ va réduire les moyens du syndicat puisque nous vivons grâce aux cotisations. Grâce aux efforts de tous, les finances du SGLCE étaient revenues à l'équilibre en 2005 et nous avaient même permis de faire quelques travaux à Blanqui.

Contrairement à ce que j'entends parfois, le SGLCE n'est pas un syndicat riche. Il n'a pas de « caisse » ni de « magot » cachés.

Les finances du SGLCE sont saines ; elles sont tenues d'une manière responsable et militante.

La situation nouvelle nous déstabilise et nous a obligés en 2006 à puiser dans nos maigres réserves, d'autant que nos camarades ont oublié de reverser au syndicat, pour 2005 et 2006, les cotisations qu'ils ont perçues.

On ne règlera pas les questions politiques en utilisant le biais des moyens financiers.

Le Bureau syndical proposera à la Commission exécutive de prendre des initiatives ponctuelles et exceptionnelles pour passer ce cap difficile en s'adressant aux syndiqués et retrouver l'équilibre dans ce domaine, comme dans les autres.

Dans l'activité quotidienne régionale, le syndicat proposera l'action commune sur des sujets qui le sont tout autant, c'est-à-dire l'emploi, les salaires et la reconnaissance des qualifications et compétences, une

véritable préretraite devenant l'alternative aux plans sociaux et financée par les entreprises.

Et c'est dans les imprimeries que le contenu de ces revendications et la conviction que l'on peut les faire aboutir vont se construire.

Nous proposerons de le faire dans l'unité. Puisque Info'Com et le SIP nous parlent de rassemblement, nous disons « Chiche ! Faisons vivre les GIA, les collectifs et les sections syndicales », peu importe le nom, la CGT rassemblant à l'entreprise les salariés quels que soient leur statut et leur syndicat.

La vie, le bon sens syndical feront le reste. Le combat unitaire ne nous fait pas peur car nous avons confiance dans le contenu de nos propositions.

Si une position – autre que celle de la recherche de l'unité à l'entreprise pour porter les revendications de tous – est prise, nous courons à l'abîme.

C'est en posant les problèmes devant les travailleurs comme nous le faisons toujours que nous sortirons de l'impasse de la division.

**L. P. :** Comment peut-on envisager, à court terme, l'évolution de cette scission au sein de la CGT ? La fédération et la confédération n'ont-elles pas des choses à dire dans ce type de situation ?

**M. N. :** Je crois qu'au niveau des structures, la scission risque de s'installer. C'est triste à dire, mais cela peut se passer ainsi. C'est bien dans et pour les sections d'entreprises qu'il faut tout faire pour que cette initiative malheureuse ait le moins de répercussions possibles et qu'en haut, on se reprenne.

Il faudra s'entendre pour constituer des délégations, des listes CGT en **5**

commun. Mais le plus logique serait que les instances fédérale et confédérale interviennent pour redéfinir des règles. C'est dans cet esprit que nous avons interpellé la confédération, qui ne découvre pas le dossier. En effet, elle a été informée, en son temps, de nos problèmes à SPPS, des tensions et des rapports conflictuels entre Info'Com et le SNJ-CGT. À ce jour, nous sommes dans l'attente d'une réponse. En cas de problème, c'est l'autorité élue par les congrès qui met en œuvre l'orientation et fait respecter les règles de vie de l'organisation.

La fédération, par la voix de son Secrétaire général, lors du comité général de novembre dernier, a déclaré... qu'elle ne dirait rien.

L'essentiel repose sur notre capacité à rester combattifs et rassembleurs dans une adversité certaine. En sachant que c'est toujours en traversant les difficultés et les épreuves que l'on se renforce.

**L. P. :** *Finalement, pourquoi le SGLCE ne se résout-il pas à faire sien le schéma d'organisation qu'a adopté la CSTP (Chambre syndicale typographique parisienne) en s'ouvrant à d'autres catégories de salariés que les ouvriers du Livre en devenant Info'Com-CGT ? Les rotativistes semblent leur emboîter le pas dans le secteur de l'imprimerie, même si pour eux les choses sont différentes puisque leur rupture les amène à créer un syndicat.*

**M. N. :** La question se pose car chacun fait un constat similaire : l'existence de 3 secteurs, 3 lieux de travail différents et en même temps, inter dépendants. Nous avons pris en compte cette réalité lors du XIV<sup>e</sup> Congrès en proposant de transformer nos structures. Il y a les lieux de création du message, de son élaboration, de sa mise en forme. Il y a



imprimeries et brochures, il y a celui de sa diffusion, de sa distribution.

Pour répondre à ces salariés qui travaillent différemment, il faut une expression CGT appropriée. Il ne faut donc pas chercher à gommer la richesse professionnelle de notre syndicalisme. C'est parce que nous connaissons bien le milieu, le secteur que nous sommes utiles et rapidement efficaces.

Le SGLCE est un syndicat professionnel pour les ouvriers, employés et techniciens de la communication écrite. Mais c'est une structure CGT qui travaille à la convergence des intérêts, à l'unité et à la solidarité. Les mêmes patrons sont présents dans les trois secteurs : la rédaction, la fabrication et la distribution. Ils ont constitué des groupes complexes et des filiales multiples. Il nous faut donc plus que jamais coordonner nos interventions, unir nos actions et solidariser nos luttes.

C'est pour cela que le syndicat du Livre à Paris a encore un rôle indispensable. À condition d'être

celui de tous et de mettre fin à l'éparpillement des structures.

Le SGLCE n'a jamais pris de décision impliquant d'autres composantes sans leur accord. Il n'a jamais pratiqué l'exclusion. Sa seule méthode est la conviction, car il n'y en a pas d'autre pour avancer.

Nous ne pensons pas que c'est en se divisant que l'on construit le meilleur rapport de forces nécessaire au maintien des acquis collectifs, à la conquête de nouveaux droits et à l'accueil de nouveaux adhérents.

Le projet CSTP/Info'Com, c'est la gestion reformulée de l'existant. Et c'est un projet qui se construit par la force contre les autres ; contre les journalistes, contre le SGLCE et maintenant contre le Syndicat des correcteurs.

En conclusion, si le constat est partagé, le projet est refusé car il n'est pas à la hauteur des ambitions de la CGT et du développement du syndicalisme dans nos branches. Quant aux méthodes, elles sont condamnées car marquées par la division et l'exclusion.

**L. P. :** *Comment nos adhérents peuvent-ils prendre position face à cette situation qui affaiblit le SGLCE ? Cinq cents adhérents d'un syndicat CGT peuvent-ils décider seuls de créer un syndicat là où il en existe déjà un ?*

**M. N. :** En refusant, dans la pratique, la décision et l'existence du Sip (voir consultation page 16). En proposant l'unité, en la recherchant partout où elle peut s'exprimer et se développer.

Des adhérents peuvent « décider » de partir ; c'est ce qui s'est fait. Les autres doivent rester et construire car gommer le SGLCE, ça, ce n'est pas possible.



(Suite de la p. 2)

intervention syndicale CGT sur les enjeux de société que nous défendons dans cette campagne.

Pour ne prendre qu'un seul exemple, actuellement, la durée du temps de travail est l'objet d'attaques tous azimuts, au niveau national comme au niveau international. Sur les sujets de cette nature, nous avons la légitimité pour interpeller les candidat(e)s. Il n'y a là rien qui remette en cause notre indépendance ni la défense des intérêts des salariés.

### Activités du Syndicat et actualité de la profession

Nous avons participé à la manifestation des salariés de l'usine papetière de STORA ENZO CORBEHEM, le 7 novembre 2006, à Bruxelles.

Nous étions également présents aux Assises nationales du Papier à la Maison de la Chimie, le 9 novembre 2006. Face au vaste plan de désengagement des multinationales de l'industrie papetière, les Assises organisées par la FILPAC demandent un moratoire des licenciements et des fermetures d'entreprises par l'intervention de moyens publics soutenant les entreprises durant cette période de transition.

**En presse**, si l'on a vu apparaître les nouvelles formules des quotidiens *La Tribune* et *La Croix*, et si nous avons pu observer l'hebdomadaire *Politix* sortir de ses difficultés financières, « se sauver » grâce à la mobilisation et à la solidarité de ses lecteurs qui ont réuni près d'un million d'euros, un titre comme *Libération*, aujourd'hui contrôlé par E. de Rothschild, cherche les moyens d'assurer son avenir. Les solutions préconisées par le financier tablent sur 76 suppressions d'emplois. Les saignées successives dans les forces qui fabriquent le quotidien chaque jour mettent en péril les capacités à produire le journal. Un ancien de *Libération*, Laurent Joffrin, vient de prendre la direction du titre après un vote de la rédaction qui a réaffirmé, avec un petit « oui », toute sa défiance à propos du plan Rothschild.

C'est dans ce contexte que dix salariés du quotidien ont sollicité le syndicat afin de se défendre et de s'organiser contre les ravages prévisibles des prochaines décisions en matière d'emploi.

Dans ce contexte marqué par des initiatives éditoriales et des difficultés

dans la diffusion de la presse quotidienne, le directeur de *L'Humanité*, Patrick Le Hyaric a lancé un nouvel appel à l'organisation d'États généraux de la presse.

Face aux moyens considérables des groupes financiers et industriels, comme LVMH (*La Tribune*), BAYARD (*La Croix*), LAGARDÈRE (*Le Monde*), DASSAULT (*Le Figaro*), ROTHSCHILD (*Libération*) et PEARSON (*Les Échos*), le pluralisme tient à peu de choses. Il faut plus que des déclarations ; il lui faut de la volonté politique et des décisions le soutenant concrètement. C'est dans ce contexte d'attente et de manque d'initiatives, d'envergure de la profession que s'est tenu le XV<sup>e</sup> Congrès de la FNPF, fin novembre 2006. Au sortir de trois jours de « remue-méninges », le congrès s'est achevé par l'annonce du ministre de la Culture que des dispositions fiscales permettraient d'ouvrir des exonérations d'impôts aux dons faits aux journaux d'opinion participant au pluralisme de la presse en France. La distribution a aussi été l'un des thèmes des travaux du XV<sup>e</sup> Congrès de la FNPS.

Dans le cadre du Congrès, la FILPAC s'est invitée dans les débats en rappelant ses propositions. Un tract a été distribué vendredi 24 novembre dernier à Strasbourg. Des militants du SGLCE ont participé à cette action.

Dans nos professions, différentes situations dans les entreprises ont été suivies par le syndicat, depuis notre dernière CE.

JDC Imprimerie à Torcy et, toujours en cours de restructuration avec 59 suppressions d'emplois et en parallèle, sur le même site, la mise en place du projet TORCY PRINT pour l'impression en 2007 du gratuit *20 Minutes* aux conditions conventionnelles de la presse quotidienne nationale. Après l'adhésion des syndiqués de la CFDT au SGLCE, une liste électorale CGT rassembleuse s'est constituée. Aux élections professionnelles, une liste rassemble des candidats CGT et d'anciens adhérents de la CFDT.

À l'Imprimerie Nationale, le désengagement de l'État se poursuit après l'installation de l'impression machine feuilles à Choisy-le-Roi, il y a un peu plus d'un an. La filialisation de cet établissement se concrétise et s'accompagne d'un nouveau plan social.

À tout cela, s'ajoute une remise en cause des droits syndicaux.

**Orga et Renforcement** : concernant la formation syndicale, le bilan des inscriptions aux stages programmés au deuxième trimestre 2006 ont été particulièrement faibles, entraînant l'annulation des sessions et leur report au premier semestre 2007.

À ce propos, un commentaire s'impose. Collectivement, nous sous-estimons l'importance et l'apport de la formation syndicale au potentiel de nos militants et collectifs syndicaux. Il nous faut populariser nos formations et inciter nos adhérents, élus et mandatés à y participer.

Le Bureau syndical s'est engagé dans cette démarche en intégrant le stage « organisation » au mandatement des camarades, délégués et représentants syndicaux. La logique est celle d'un mandat = une responsabilité = une formation. Ainsi, toutes et tous les nouveaux mandatés suivront, dans les douze mois suivant leur désignation, la formation « Orga ».

Enfin, pour conclure ce rapport, revenons sur la situation du Syndicat et de la CGT après la décision prise par les imprimeurs-rotativistes de créer un « nouveau » Syndicat des Imprimeries parisiennes (Sip).

Le lundi 20 novembre 2006, les imprimeurs-rotativistes ont tenu une assemblée constituante décidant la création du Syndicat des Imprimeries parisiennes.

Après la publication du numéro d'*Impression*, le Bureau syndical du SGLCE s'est exprimé dans une déclaration et dans un courrier adressés aux camarades rotativistes les invitant à renoncer à ce projet scissionniste préjudiciable à l'unité de la CGT et à sa capacité d'organisation des salariés des secteurs des industries graphiques, de l'information et de la communication.

De son côté, le SIP a publié un communiqué de presse « officialisant » la création d'un nouveau syndicat se revendiquant démocratiquement fédéré à la FILPAC et confédéré à la CGT. Nos camarades sont donc passés à l'acte de façon unilatérale en structurant une nouvelle organisation dont ils « ont adopté les statuts ». Aujourd'hui, leur problème est celui de la reconnaissance de ce nouveau syndicat car, à défaut, leur stratégie aura été un coup d'épée dans l'eau.

Pour sa part, le Syndicat a déclaré son opposition à un tel projet et invité les imprimeurs-rotativistes adhérents du SGLCE à y renoncer. Le SGLCE a également travaillé sur un courrier à l'attention de Bernard THIBAUT, Secrétaire général de la CGT, afin de l'informer de la situation. Lors de notre Commission exécutive, nous devons réaffirmer les principes et les règles qui guident notre activité, notre vie syndicale au SGLCE et au sein de la CGT. L'une des questions à trancher est celle de la possibilité ou de l'impossibilité de créer une nouvelle structure syndicale CGT là où la CGT existe déjà, c'est-à-dire dans une même entreprise, un même secteur d'activité et pour les mêmes catégories de salariés.

Pour mémoire, depuis les années 80, toutes les directions confédérales ont été sollicitées sur cette question récurrente de la structure la plus à même d'organiser les salariés des industries graphiques. À chaque fois, elles ont répondu que les ouvriers du Livre doivent être organisés au SGLCE pour être adhérents de la CGT.

Dernière informations sur ce sujet : des réactions nous sont parvenues refusant le repli sur soi et la scission des rotativistes. La Section du Monde Imprimerie, des individuels et les animateurs du secteur travail ont exprimé leur désapprobation. Les arguments développés par nos camarades sont un bon point pour engager les débats de notre Commission exécutive sur ce premier sujet.

**NB : L'intégralité du rapport de la CE sur le site Internet du syndicat ([www.sglce-cgt.fr](http://www.sglce-cgt.fr) ; rubrique « vie syndicale »)**

Bulletin officiel du Syndicat général du livre et de la communication écrite  
94, bd A.-Blanqui 75013 PARIS.  
N° de Commission paritaire :  
0110 S 07117.  
N° ISSN : 1269-5076.

Préresse réalisé par Publications Elysées  
13, rue Niepce 75014 Paris -  
Tél. 01 40 47 41 01

Impression : Imprimerie nationale.

Directeur de publication et de rédaction :  
Elbaz Cyril.  
Rédacteur en chef :  
Thomas Flores Guillaume.  
Comité de rédaction : A. M'Saoura,  
M. Pavard, B. Rivet, Y. Volant,  
N. Bessemoulin, P. Le Cadre, Th. Fronty.





# NMPP : Combs-la-Ville donne de la voix à une vraie CGT !

**Les salariés du centre de publications des NMPP ont toujours fait preuve d'une grande maturité syndicale . En accordant 80 % des suffrages à la CGT lors des élections professionnelles du 12 décembre dernier, ils ont non seulement exprimé leur attachement à notre organisation syndicale mais aussi leur souhait d'une vraie CGT. Petits commentaires autour de ce résultat...**

**L**A rumeur selon laquelle certains esprits échauffés pouvaient empêcher la tenue de ces élections tout comme d'autres signes ( menaces et propos diffamatoires à l'encontre de responsables syndicaux) témoignait d'une atmosphère pesante à Combs-la-ville, à la veille d'un scrutin décisif.

Mais il en fallait plus pour décourager les salariés qui ont surmonté bien des obstacles depuis l'ouverture de leur centre en 1998. Ils se sont exprimés démocratiquement et leur vote n'est pas contestable.

Le tapage orchestré par des « camarades » et la fédération ( FILPAC) pour contrer les initiatives du syndicat et de la Section des messageries n'a trouvé aucune résonance chez les salariés : près de 80% d'entre eux ont voté pour les candidats CGT. Des candidats choisis par les syndiqués eux-mêmes, avant d'obtenir l'investiture du syndicat.



Ce ne sont pas quelques ratures ciblées et programmées sur un candidat qui pourraient légitimer une démarche syndicale au demeurant incompréhensible.

Oui, le message des électeurs est clair et doit être entendu. Au-delà d'un fort attachement historique à notre organisation, les travailleurs ont choisi l'action syndicale à

mener dans leur centre avec une « autre CGT ». C'est une rupture avec l'immobilisme et la démagogie d'hier qui ont laissé le champ libre à la direction pendant des années. C'est le souhait d'une CGT démocratique où il est permis à chacun de donner son opinion, de débattre et participer à la prise de décision. Les salariés de Combs-la-Ville seraient-ils les seuls à penser que la CGT doit puiser sa force dans l'argumentation et la capacité à faire partager ses idées ? Très loin de tout autoritarisme.

Ces élections peu ordinaires sont l'aboutissement d'un processus pour sortir le centre de publications d'une situation inextricable qui le condamnait à court terme. Aujourd'hui, il est possible de négocier la nouvelle organisation du travail à Combs-la-Ville et de redémarrer le centre grâce au retour d'une charge de travail.

Quelques repères chronologiques permettront au lecteur de comprendre le parcours difficile qu'ont mené les salariés pour décider de leur avenir !

**MICHEL PAVARD**



# Repères pour comprendre la situation et les élections de Combs-la-Ville

**21 décembre 2005** : Signature d'un accord collectif d'entreprise des NMPP dans le cadre du plan 2004-2007 qui définit les orientations globales pour l'ensemble des sites NMPP. Dans cet accord, la Direction générale s'engage à réintégrer progressivement une charge de travail à Combs-la-Ville dès janvier 2006 avec une levée de tous les quotas de production et la tenue de négociations locales sur une nouvelle organisation du travail.

**1<sup>er</sup> trimestre 2006** : Les centres des NMPP Stains-ARM et Roissy commencent les négociations locales dans le cadre du plan 2004-2007. A Combs-la-Ville, la situation reste figée, même si la levée des quotas a été possible pendant quelques semaines.

**Mars 2006** : Article dans Le Livre Parisien « Accord en deux temps ».

**19 avril 2006** : L'ensemble des organisations syndicales du centre de publications signe un constat de discussion dans l'objectif de finaliser un accord sur l'organisation du travail.

**Mai-juin 2006** : La situation reste bloquée à Combs-la-Ville, les quotas sont rétablis, la charge

de travail inexistante et aucune négociation n'est possible. Des éditeurs évoquent de plus en plus la fermeture du centre.

**Fin juin 2006** : Face aux menaces réelles d'une fermeture du centre, la Section des Messageries réalise un projet d'organisation du travail en tenant compte des avis de salariés du centre.

Diffusion de ce projet dans un document intitulé « DECIDONS ENSEMBLE NOTRE AVENIR ! ».

**Juillet 2006** : Constat est fait que certains militants bloquent systématiquement toute discussion en ne tenant pas compte de l'avis majoritaire. Face à cette situation inextricable, de nouvelles élections doivent être provoquées pour dégager une majorité élue sur la base de l'engagement qui a conduit la CGT à négocier des accords visant à pérenniser le centre et l'emploi des salariés.

**Septembre 2006** : Conscients des enjeux, la majorité des élus (15 sur 24) démissionnent. 9 élus refusent de démissionner.

**Octobre 2006** : La révocation des 9 élus non démissionnaires est inévitable pour tenir de nouvelles élections et répondre ainsi au souhait des salariés d'aboutir

à un accord négocié pour leur centre. Le 25 octobre les salariés de Combs-la-Ville se sont exprimés à 75 % pour la révocation des élus non démissionnaires. Dès lors, des élections professionnelles peuvent se tenir.

**Dernier trimestre 2006** : La FILPAC tente de semer le trouble chez les salariés de Combs-la-Ville. Elle se dit porteuse d'un projet d'organisation du travail tout en essayant de légitimer les élus révoqués. En réalité ce projet s'avère être une copie de celui de la Section à laquelle est rajoutée par précipitation 9 postes ! La FILPAC s'est exprimée maintes fois pour défendre une position qui n'est pas sans rappeler celle qu'elle a prise dans le dossier PDP/SPPS. Dans les deux cas, elle ignore l'expression démocratique des salariés et sous l'apparence d'un discours unitaire elle alimente la confusion dans l'objectif d'affaiblir le SGLCE.

**12 décembre 2006** : Pour une CGT démocratique, pour la tenue de vraies négociations en vue d'obtenir un accord qui pérennise leur centre et leurs emplois, les salariés de Combs-la-Ville se sont exprimés à 80 % pour les candidats CGT !

M. P.



# Déclaration commune de la Surl et des 50/60 ans

**S**ans méconnaître, ni sous-estimer les autres formes d'action, le syndicalisme apparaît aujourd'hui déterminant pour assurer la défense des intérêts des salariés, des retraités et faire prévaloir leurs attentes.

Celui développé par la CGT et ses organisations correspond aux exigences de notre époque. Or, comme tout le mouvement syndical de notre pays, la CGT souffre d'un manque d'adhérents. Son efficacité dépend de sa capacité à rassembler, proposer et agir. Elle doit donc se renforcer.

Confrontés aux attaques des tenants de l'ultralibéralisme dont les méfaits s'élargissent à l'ensemble de notre planète comme la conséquence d'une mondialisation sauvage, les salariés et les retraités, pour faire prévaloir leurs droits et leurs exigen-

ces, doivent construire un rapport de forces à leur avantage. Il leur faut une CGT plus forte.

Notre Syndicat a toujours eu la capacité à grouper en son sein les travailleurs de nos professions et, grâce à sa conception des luttes, a pu conquérir des acquis significatifs. Aujourd'hui, ils sont menacés par l'affaiblissement de ses forces, la division et la détermination antisociale du pouvoir et du patronat. Notre Syndicat doit d'urgence se renforcer.

Cela vaut pour les salariés actifs mais également sans aucune restriction pour ceux qui ont cessé leur activité professionnelle. Construire, à tous les niveaux, un rapport de forces à hauteur des enjeux appelle l'engagement, tout au long de la vie, de tous et ce, quelles que soient les situations individuelles.

Alors que trop de salariés restent en dehors de l'organisation syndicale, de trop nombreux adhérents la quittent dès lors qu'ils cessent leur activité professionnelle. Pourtant, ils sont, par exemple, les premiers à voir leurs ressources et leur protection sociale amputées sous les coups portés par les tenants du libéralisme.

La Section unitaire des Retraités du Livre (SURL) est l'outil que se sont donnés les travailleurs de nos métiers pour continuer à se faire entendre une fois hors des entreprises. Elle développe une activité et des initiatives appréciées. Il faut la renforcer.

En créant une Commission des 50/60 ans, le SGLCE s'est donné les moyens d'assurer le lien entre la cessation d'activité professionnelle et le passage à la retraite de ses adhérents. En contribuant à les maintenir syndiqués dans leur syndicat d'actifs, elle aide à faciliter leur mutation, le temps venu, à leur Section de Retraités, la SURL.

Les différentes initiatives du Syndicat, de sa Commission des 50/60 ans et de la SURL se complètent et ne peuvent s'opposer entre elles. Elles doivent encore mieux intégrer les attentes et les besoins de tous les ressortissants de leur action ; chacune assumant sa propre responsabilité.

La Commission des 50/60 ans et la SURL s'engagent, dans leur champ d'intervention respectif, à accroître leurs efforts réciproques pour la syndicalisation des retraités du Livre parisien.



Le groupe Apex rassemble des spécialistes en économie, finance, comptabilité, gestion, droit du Travail et droit collectif. Tous nos collaborateurs sont recrutés selon leurs compétences et leur volonté d'être au service des salariés et de leurs représentants. Par son activité, sa taille et l'offre complète qu'il présente, le groupe Apex est aujourd'hui le troisième cabinet d'expertise comptable au service des CE des élus et des représentants du personnel. Apex assiste plusieurs centaines de comités animés par des équipes de tout horizon syndical ou par des élus non syndiqués.

#### Un groupe indépendant

Les expertises d'Apex sont rigoureuses et objectives. Leur but est de permettre aux élus des CE de disposer de tous les éléments d'intervention dans le débat avec la direction de leur entreprise et de cerner toutes les composantes d'un diagnostic pour se forger leur opinion sur la conduite à suivre.

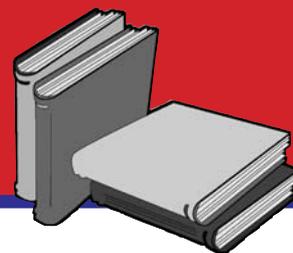
#### Un outil d'aide à la décision

Les diagnostics Apex sont complets. Ils ne se cantonnent pas à la photographie ou au commentaire comptable du passé. Ils se prononcent sur l'avenir de l'entreprise, ses problèmes et ses choix. Ils donnent à tous les membres du comité les moyens nécessaires pour définir leur propre position.

#### Au service des comités d'entreprise

Apex offre une assistance permanente et suivie. Ses interventions sont préparées avec les CE, qui sont régulièrement tenus au courant de ses travaux. Les collaborateurs d'Apex sont disponibles pour répondre aux demandes des élus, les informer régulièrement et les conseiller autant que de besoin.

APEX RÉSULTE DE LA FUSION ENTRE A PRIME ET SOGEX-ACTE  
APEX 58, quai de Jemmapes 75010 Paris - Tél. 01 53 72 00 00



# L'Ihs Cgt du Livre Parisien est né

**L**e 24 octobre dernier à vu la naissance de l'Institut d'Histoire Sociale Cgt du Livre Parisien. Avec ses vingt-sept membres fondateurs, émanant de tous les syndicats qui constituent le Livre Parisien, il s'est donné pour but la découverte de l'histoire comme moyen de compréhension du monde actuel, de façonner le sens de l'analyse, de faire réfléchir non pas pour juger mais pour s'interroger et expliquer.

## Tous intéressés

Dans cette démarche, tous et chacun peut y trouver sa place, parce qu'il y a joué un rôle, mais aussi parce qu'il est formateur : d'appréhender le passé, pour éclairer le présent et anticiper sur l'avenir comme le soulignait E. Bressol lors de cette réunion. Les militants actuels de la Cgt, comme ceux d'hier, ont besoin de connaître l'histoire de leur organisation et ceux de demain auront certainement la même démarche.

Par ailleurs, le fait de vivre les mêmes événements ne fait pas que nous en ressortons avec la même vision, les mêmes conclusions. Si

cela peut faire dire que l'histoire n'est pas une science exacte, elle ne trouve ses sources que dans la matière que constitue notamment les traces écrites, mais pas seulement.

## Archives pêle-mêle !

La création de l'Ihs va permettre de répertorier l'ensemble des archives que nous possédons, qu'elles soient manuscrites, dactylographiées, photographiques ou cinématographiques, en collecter d'autres (déjà certains nous ont parlé de leurs archives personnelles). Pour l'instant, elles

sont rangées ou « empilées » dans plusieurs lieux de la Maison du Livre parisien, nous allons donc réunir l'ensemble dans un même lieu. Cela devrait être aussi l'occasion de travailler selon les normes en usage (classement et codification). Pour cela, Bruno Rivet qui s'est proposé d'animer ce travail suivra une formation donnée par l'Ihs Cgt.

chercheurs et les universitaires. Pour favoriser les buts qu'elle poursuit, l'Institut proposera des initiatives, qu'elle assurera seule ou en partenariat avec d'autre association. C'est cette seconde solution qu'elle a choisie pour son premier rendez-vous (voir encadré ci-dessous).

## Une direction, des ressources

L'Assemblée générale du 24 octobre a élu la direction de l'Institut :  
 – Président : Daniel Légerot ;  
 – 2 vice-présidents : Robert Leroux et Bruno Rivet ;  
 – Secrétaire général : Yann Volant ;  
 – Trésorier : Christian Cardinal ;  
 – Trésorier-adjoint : Jean-Jacques Hédouin.

Toute association devant se doter de moyens financiers, l'Ihs du Livre parisien a fixé la cotisation individuelle annuelle à 20 € et elle fixera lors du prochain Conseil d'administration et d'orientation celle pour les groupes. Dès à présent, nous sommes prêt à vous accueillir !

**Bruno Rivet**



Si l'importance de la sauvegarde des archives est nécessaire, ce n'est nullement une fin en soi, bien au contraire, c'est pour qu'elles soient mises à disposition de tout ceux qui, quelle que soit leur discipline, puissent trouver une source d'information utile à leurs travaux, notamment les

L'Institut CGT d'Histoire sociale de Seine Saint-Denis et celui du Livre parisien ont choisi d'organiser ensemble un débat autour des batailles de Chaix et du Parisien libéré avec des acteurs de ces événements et la projection d'un document filmé.

Renonçant à la seule commémoration, les deux Instituts veulent participer en commun à rassembler et à faire connaître les éléments de pages d'histoire dont bien des enseignements restent à tirer.

**vendredi 9 février 2007 à 14 h 00**  
**« Espace 1789 » 2/4 rue Alexandre Bachelet à Saint-Ouen**  
**(Métro : mairie de Saint-Ouen)**

Présentation Daniel LÉGEROT, président de l'Institut CGT d'Histoire sociale du Livre parisien.

Invités et intervenants Christian BEAUVAIS, André DEVRIENDT, Jean-Michel FLORET, Pierre LAVING, Maurice LOURDEZ et Jean-Jacques ROCHERON, témoins et acteurs de ces pages d'histoire.

Animation de la table-ronde Tangui PERRON, chargé du patrimoine et de l'action culturelle à Périphérie.

Collaboration Myryam GONCALVES, photothèque de l'IHS-CGT

# Banlieues, un an après !

« Crise sociale des banlieues : un an après, quelles réponses ?  
Débattons-en ensemble. »

C'est à cette invitation que plusieurs dizaines de personnes ont répondu le 15 novembre dernier en venant débattre dans le patio de la CGT à Montreuil.

En présence de Bernard Thibault, des militants et des responsables syndicaux, des animateurs d'associations, des élus locaux, des juges pour enfants ainsi que des habitants de banlieue se sont retrouvés pour un échange sur ce phénomène qui a embrasé les banlieues des grandes villes de France pendant près de trois semaines.

S'agit-il d'une révolte, d'un ras-le-bol exprimé violemment ou de l'explosion d'une jeunesse en plein désarroi, exclue tout simplement de la société, voire vivant à sa marge ?

Même si les qualificatifs sont multiples et si les analyses divergent d'un intervenant à l'autre, le constat est cependant le même. Il s'agit d'une masse importante

de jeunes, nés ici pourtant et bien Français, mais qu'on continue à appeler « 2<sup>e</sup> génération » comme s'ils étaient venus d'ailleurs !

Cette jeunesse a longtemps subi la discrimination à l'emploi et au logement, des contrôles policiers répétitifs et souvent au faciès, un traitement judiciaire différencié, le tout dans une atmosphère de soupçon et de mise à l'index appuyée par une politique sécuritaire, vexatoire et méprisante. La politique de la ville menée par les gouvernements successifs, malgré les discours pompeux, souffre de cette contradiction élémentaire : 0,5 % seulement du budget de l'Etat est consacré aux zones urbaines sensibles alors que 10 % de la population y vivent, soit six millions de personnes. Le taux de chômage, donc d'inactivité, est de 25 % dans ces zones. A cela s'ajoutent une pauvreté accrue (50 000 personnes vivent uniquement du RMI en Seine Saint-Denis) et la précarité trop élevée du salariat (7 millions de salariés sont touchés, soit 1 sur 3).

Ces choix de politique gouvernementale sont doublés par des pratiques patronales irresponsables. L'exemple le plus parlant est encore en Seine Saint-Denis où le groupe Citroën, qui se vante d'avoir réalisé d'énormes bénéfices, a licencié pas moins de 800 salariés en une année.

Avec tous ces « ingrédients », les banlieues ne peuvent engendrer que des difficultés et des peurs appuyées par le *tout sécuritaire*. En somme, dans ces zones urbaines, le droit est bien bousculé, laissant ainsi la place à la force. Une cité sans droit peut se trouver du jour en lendemain en dehors de la république, d'où la bataille menée par quelques associations autour de l'idée juste : « il faut que le droit soit ramené dans ces cités » et respecté par tous.

Comment aider à ce que l'activité syndicale dépasse le champ d'intervention classique : l'entre-

prise, pour investir aussi les cités et les quartiers populaires afin que le droit du citoyen soit préservé : le droit à l'éducation, à un emploi loin des pratiques discriminatoires, à un logement décent, à une formation qualifiante tout au long de la vie, à bénéficier des services publics (transport, santé, culture...), à l'expression démocratique et à l'égalité de traitement en droits et en devoirs ?

L'espace syndical peut et doit contribuer, par son engagement, à ce que la peur et les discriminations cèdent la place à la solidarité et à la mixité sociale dans le respect de chacun. Il doit être le réceptacle de tous les habitants de la cité au-delà de leurs différences afin qu'ils expriment leur volonté de travailler et de vivre ensemble.

La plupart des intervenants ont mis l'accent sur la nécessité pour la CGT d'investir ce champ urbain et social afin que les valeurs fondamentales que défend la CGT depuis des décennies trouvent un écho parmi ces jeunes et que des liens constructifs se tissent avec ces futurs salariés qui ne demandent qu'à s'exprimer dans un cadre collectif et démocratique. Et Bernard Thibault d'insister :

– « Faut-il attendre que ces jeunes soient salariés pour les syndiquer ? Faut-il se contenter de ce débat, fût-il riche et passionné ou au contraire multiplier ces rencontres là où c'est possible de les organiser afin que les réflexions et les différentes propositions enrichissent le débat général sur ces questions brûlantes ? »

Pascal Joly, secrétaire de l'URIF CGT, a fait une suggestion juste :

– « La question des banlieues doit figurer à l'ordre du jour de la Rencontre nationale des Unions locales CGT qui va se tenir prochainement ».

D'ici là, multiplier les initiatives en organisant des débats et des rencontres pour que le tous ensemble dans la solidarité l'emporte sur les haines et les discriminations.

A. M'SAOURA





# Un pas important sur le chemin de l'égalité de droits !

**L**e 12 octobre dernier, trois organisations patronales (Medef, CGPME et UPA) et les confédérations syndicales de salariés (CGT, CGT-FO, CFDT, CFE-CGC et CFTC) ont signé un accord national interprofessionnel relatif à la diversité dans l'entreprise.

Dans la quasi-totalité des entreprises, la diversité du salariat est une réalité indiscutable. Il ne saurait y avoir de pratiques discriminatoires entre des salariés à capacité et compétence égale. Les mêmes responsabilités dans l'emploi et dans son accès doivent être données à tous sans se référer au sexe, à l'âge, aux origines ethniques, nationales ou de race, aux opinions politiques, aux activités syndicales, aux convictions religieuses, à l'apparence physique, au patronyme, à l'état de santé ou au handicap. C'est en somme la philosophie de cet accord tant réclamé par la CGT et ses militants ainsi que par plusieurs associations.

Il vise, comme stipulé dans son 1<sup>er</sup> article, dans le domaine de l'emploi notamment, à garantir aux salariés l'absence de discrimination et l'égalité de traitement en matière de recrutement, d'affectation, de rémunération, de formation professionnelle et de déroulement de carrière... sans distinction aucune.

Cet accord, fait de quatorze articles dont sept à caractère impéra-

tif, représente une avancée significative dans la lutte contre les discriminations à l'entreprise. En témoignent l'article 6 qui instaure des mesures objectives de recrutement ou l'article 10 qui oblige les entreprises dotées d'un Comité d'entreprise à prévoir une réunion annuelle obligatoire où sera constitué « un comité élargi de la diversité » ou encore l'article 3 qui permet à l'entreprise qui le peut de désigner en son sein un « correspondant égalité des chances ».

La commission exécutive de la CGT a donné le 23 novembre son

accord à la délégation confédérale pour signer l'accord sur la base de l'appréciation suivante : « cet accord, même avec ses insuffisances, nous permet d'aborder ces questions dans les branches, les territoires, les entreprises et nos syndicats. La commission exécutive appelle les syndicats de la CGT à engager très vite des négociations partout, afin que la pleine mise en œuvre de cet accord soit la première étape d'un combat beaucoup plus offensif et permanent pour gagner l'égalité des droits.

AMS

## EDUCATION SYNDICALE DU 1<sup>er</sup> SEMESTRE 2007

- du 12 au 16 mars organisation & renforcement
- 19 et 20 mars accueil
- du 26 au 30 mars stage économique CE
- du 2 au 6 avril niveau 1
- les 25 et 26 avril élus et mandatés
- les 4 et 5 juin accueil

La Commission rappelle qu'il est indispensable que les stages se fassent selon une chronologie qui est la suivante : accueil, niveau 1.

Les 3 modules (feuille de paie et revendications, élus et mandatés, communication) peuvent être suivis avant ou après le stage de niveau 1. La suite des stages peut s'articuler en fonction des besoins.

### Candidatures à transmettre à Sandrine/SGLCE :

Tél. : 01 43 31 53 51 – Fax : 01 43 31 79 70 –

e-mail : [s.curaudeau@sglce.fr](mailto:s.curaudeau@sglce.fr)

Nous vous rappelons que les demandes d'autorisation d'absence doivent parvenir à la direction d'entreprise au moins 1 MOIS AVANT le début du stage.



## Même dans les plus grandes difficultés, l'unité paie

C'est ce qu'ont démontré les salariés de l'imprimerie JDC dans la bagarre qu'ils ont engagée pour la défense de leurs emplois depuis plus de 6 mois et dans l'unité syndicale (CGT - CFDT - FO).

Depuis maintenant un peu plus de 2 ans, le syndicat du Livre de Torcy a décidé de rejoindre le SGLCE. Nous n'avons cessé de travailler à l'unité pour que la section CFDT, majoritaire dans l'entreprise, rejoigne la CGT.

C'est dans le cadre des débats tenus dans la préparation de notre XIV<sup>e</sup> congrès que tous les adhérents CFDT ont pris la décision de rejoindre la CGT au moment qui semblait le plus opportun, à savoir les futures élections professionnelles.

C'est ce qu'ils ont choisi de faire le 22 décembre dernier.

Les salariés ne s'y sont pas trompés.

Ils ont élu l'ensemble des candidats ouvriers / employés de la liste CGT présentés face à une liste CFTC. Dans le collège des cadres, la coalition Force Ouvrière - CGT a remporté tous les sièges face à une liste CGC. Là où la CGT présentait un candidat, FO n'en présentait pas et inversement.

Ces résultats étaient loin d'être acquis après la campagne de désinformation organisée par le patronat sur le dossier Torcy Print.

Malgré cela, les salariés ont fait le choix de l'unité. Ils se sont donnés les moyens de lutter efficacement pour la sauvegarde de leurs emplois.

Quand cet exemple sera suivi d'autres et surtout, quand il inspirera d'autres démarches unitaires plus larges, c'est l'efficacité de toute la CGT dans le secteur des industries graphiques qui s'en trouvera renforcée.



## Ortim services : victoires électorales

Gagner des élections face à l'adversité patronale, c'est ce qu'ont réussi les salariées d'Ortim Services face à leur employeur qui, non content d'avoir été condamné par le Tribunal de grande Instance de Creil pour non-versement des subventions au comité d'entreprise en 2005, n'a pas pris l'initiative d'organiser les élections à la fin octobre 2006 comme le Code du travail l'y oblige. Face à un employeur coutumier du délit d'entrave, les élues sortantes, avec la section syndicale SGLCE-CGT, ont tenu bon et gagné deux fois les élections. Une première victoire pour l'organisation et une seconde pour les suffrages du personnel qui mesure combien l'entrave systématique de l'employeur est préjudiciable au bon fonctionnement des institutions représentatives de délégation du personnel et du comité d'entreprise.

Après avoir été confortablement élu la nouvelle équipe de représentantes du personnel, avec la section syndicale, aura bien besoin de ce soutien massif pour faire entendre raison à leur employeur "indélicat". En effet, celui-ci n'a toujours pas versé un centime d'euro de subventions au comité d'entreprise pour 2006 en dépit des demandes réitérées des élues. La justice devra, de nouveau, statuer sur le cas de ce patron multirécidiviste.



## Koi 2 9 @ Presse Info

Presse Informatique est une société de services gérant les abonnés de plus d'un millier de titres de la presse quotidienne et périodique ainsi que les abonnés de la première chaîne cryptée de télévision. Depuis 2002, après être passée des mains des groupes de presse Publications de la Vie catholique puis *Le Monde*, Presse Informatique est depuis trois ans entre les mains d'une société financière. Cette dernière en a tiré le plus grand profit avant de la revendre pour 41 millions à une société d'informatique elle-même contrôlée par un puissant fond d'investissements à la tête de 400 millions d'euros, à la recherche de forte rentabilité financière.

Le bilan est aujourd'hui plus que réservé pour l'avenir puisque environ cent emplois ont été supprimés et que la charge de travail est de plus en plus sous-traitée à Madagascar, à l'île Maurice ou au Maroc. Les salariés, largement mobilisés par la section syndicale autour de l'exigence d'un projet industriel soutenu par de véritables moyens et l'ouverture d'une négociation sur l'embauche d'intérimaires, la formation professionnelle et l'arrêt de la délocalisation, interpellent les éditeurs de la presse sur les conséquences du traitement « offshore » de leurs abonnés.

Site de la section syndicale SGLCE CGT de Presse Informatique : <http://www.sectionsyndicalepresseinfo.com>

## Indice des prix à la consommation

Périodes	Indices avec tabac	Var. au cours du der. mois	Var. au cours des 12 der. mois
Novembre 2006	114,47	+ 0,1	+ 1,4
Octobre 2006	114,34	- 0,2	+ 1,1
Septembre 2006	114,59	- 0,2	+ 1,2
Août 2006	114,85	+ 0,3	+ 1,9
Juillet 2006	114,46	- 0,1	+ 1,9
Juin 2006	114,65	—	+ 1,9
Mai 2006	114,66	+ 0,4	+ 2,1
Avril 2006	114,16	+ 0,4	+ 1,7
Mars 2006	113,69	+ 0,3	+ 1,5
Février 2006	113,36	+ 0,4	+ 1,8
Janvier 2006	112,94	- 0,1	+ 2
Décembre 2005	113,0	+ 0,1	+ 1,5
Novembre 2005	112,9	- 0,2	+ 1,6

Source : Insee

## Salaires

### Salaire minimum

■ Smic au 1<sup>er</sup> juillet 2006 (salaire en dessous duquel aucun salarié ne doit être payé). 8,27 € brut/heure ;

1 254,31 € sur la base légale de 35 heures.

Horaire collectif de 39 heures :

– Mensuel brut avec majoration de salaire de 25 % de la 36<sup>e</sup> à la 39<sup>e</sup> heures : 1433,47 €

– Mensuel brut avec majoration de salaire de 10 % de la 36<sup>e</sup> à la 39<sup>e</sup> heures : 1411,97 €

– Jeunes salariés :

16 ans : 6,62 € ; 17 ans : 7,44 €.

– Après 6 mois de travail dans une profession ou à 18 ans : 8,27 €.

## Pension d'invalidité

Maxi. par an :

30 % : 9 320,40 €

50 % : 15 534 €

Tierce personne : 11 785,83 € par an

## Préretraites

Garantie minimale journalière

– Préretraite AS-FNE et préretraite amiante : 28,40 €

## Plafond sécurité sociales

Mensuel : 2 589 € par mois, 31 068 € par an.

## Handicapés

Allocation d'éducation spéciale : 117,72 €/mois

Complément : 1<sup>er</sup> cat. : 88,29 € ; 2<sup>e</sup> cat. :

239,12 € ; 3<sup>e</sup> cat. : 338,44 €

Allocation adulte handicapé : 610,28 €

## PMC PRESSE MARKETING COMMUNICATION

Voici une entreprise au nom emblématique dont le personnel est constitué en majorité de femmes qui sont employées, dans des conditions de grande précarité, comme télévendeuses de titres de presse. Très souvent à temps partiel et toujours extrêmement mal rémunérées, les salariées ne s'en laissent plus compter face à une direction adepte d'un management "joyeux" alliant la carotte, le bâton et la précarité. Aujourd'hui, le personnel, las d'avoir été si longtemps abusé, a décidé d'agir et de s'organiser. Parmi leurs actions, après des procédures au Conseil des Prud'hommes pour le non-versement d'une prime de 13<sup>e</sup> mois conventionnelle, figure la mise en place d'un comité d'entreprise.

Les élections se sont déroulées le 6 décembre dernier, et la liste des candidates du SGLCE-CGT a été plébiscitée dès le premier tour.

Après le versement d'une prime de 250 € pour tout le personnel, gageons que ces premiers résultats en amèneront bien d'autres dès 2007.

## Salon national CGT des CE

3 dates à retenir : les 13, 14 et 15 mars 2007, se tiendra le troisième Salon national CGT des comités d'entreprise et autres instances représentatives du personnel. Le SGLCE appelle l'ensemble de ses militants et, en particulier, les élus et mandatés à y participer.

Rendez-vous donc à la mi-mars à l'Espace Champerret à Paris. Accès :

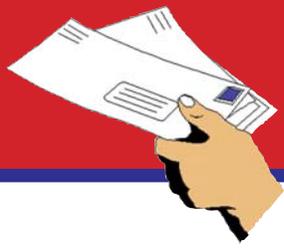
**Méto** : ligne 3, 2 stations :

Porte de Champerret et Louise Michel

**RER** : ligne C station Péreire

**Bus** : 7 lignes : N°84-92-93-163-164-165 et PC, station Porte de Champerret





# Consultation des adhérents



À propos de la création du Syndicat des imprimeries parisiennes, après les débats qui ont animé différentes réunions syndicales en fin d'année 2006, des bureaux syndicaux à la commission exécutive du SGLCE, l'heure est aujourd'hui à l'expression de tous les adhérents du syndicat.

La consultation est personnelle et nominative. Elle se compose de trois questions voulant synthétiser le plus précisément possible l'opinion des adhérents. Un espace

est également réservé à vos avis et commentaires.

Nous vous invitons à y participer en toute liberté et indépendance. Vos réponses sont à envoyer au syndicat par **courrier, fax, SMS, ou courrier électronique**. Vous pouvez également déposer le coupon-réponse à l'accueil du syndicat au 2<sup>e</sup> étage. Concrètement, vos réponses doivent nous parvenir avant le 15 février 2007.

Les trois questions de notre consultation sont :

NOM : ..... PRÉNOM : .....

1. souhaitez-vous la création d'une base syndicale du Syndicat des Imprimeries parisiennes dans votre entreprise ?  
 oui     non
2. souhaitez-vous que pour une même catégorie de salariés, la CGT accepte la création d'un second syndicat CGT dans les entreprises où le SGLCE est déjà présent ?  
 oui     non
3. souhaitez-vous que la section des imprimeurs-rotativistes quitte le SGLCE ?  
 oui     non

Commentaires : .....  
.....  
.....

- ✉ Les courriers doivent être adressés au SGLCE, consultation LP 322, 94 boulevard Auguste Blanqui – 75013 PARIS.
- 📱 Les SMS sont à envoyer avec **vos nom et prénom** sous la forme suivante : **1 pour oui, 2 pour non** ; soit, pour trois réponses un nombre à trois chiffres constitué de 1 et/ou de 2 (exemple : 112 ou 212...) au **06 37 30 11 67**.
- 📠 Les fax sont à envoyer au 01 43 31 79 70.
- @ Les courriers électroniques doivent être adressés à **sglcelp322@yahoo.fr** en précisant l'objet : **consultation lp322** suivi de **vos nom et prénom**.

Le message doit se présenter de la manière suivante :

- |               |                          |
|---------------|--------------------------|
| 1. oui ou non | } 1 réponse par question |
| 2. oui ou non |                          |
| 3. oui ou non |                          |

Après les réponses, vous pourrez nous faire part de vos commentaires en pièce jointe.